

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 septembre 2024

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le treize septembre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**AVIS SUR LA MISE
EN PLACE D'UNE
ZONE A FAIBLES
EMISSIONS
MOBILITE DANS LA
METROPOLE DU
GRAND PARIS**

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Nathalie BETEMPS, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Lisa YAHIAOUI, Liliane GAUDUBOIS, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Sonia ANGEL, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Moussou NIANG, Patrick CARROUER par Arnold BAC, Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Mathias GOLDBERG, par Nancy AGUILERA TORRES, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Lionel BENHAROUS, Frédérique SARRE par Vincent DURAND, Lionel PRIMAULT par Martin DOUXAMI, Christian LAGRANGE par Valérie LEBAS, Gaëlle GIFFARD par Sander CISINSKI et Delphine PUIER par Christophe PAQUIS.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Hélène BERTHOUMIEUX.

SECRETAIRE : Lisa YAHIAOUI.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

OBJET : AVIS SUR LA MISE EN PLACE D'UNE ZONE A FAIBLES EMISSIONS MOBILITE DANS LA METROPOLE DU GRAND PARIS

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Considérant que la Métropole du Grand Paris souhaite instaurer à compter de l'année 2025 une restriction de circulation pour les véhicules appartenant aux catégories « Crit'Air » 3, 4, 5 et ainsi que ceux non classés.

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le projet d'arrêté ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : Emet un avis favorable au projet d'arrêté n°AP/2024/415 ayant pour objet l'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité dans la Métropole du Grand Paris.

ARTICLE 2 : Assortit cet avis de deux demandes fortes :

- d'abord celle que le contrôle des infractions devra être intégralement pris en charge par l'Etat, directement ou par abondement du « Fonds vert », à due proportion de la dépense CSA (contrôle sanction automatisé)
- surtout, que soit prise en considération l'incidence sociale de cette mesure par l'Etat : afin de ne pas pénaliser les particuliers ne disposant que de revenus modestes, ainsi que les TPME (très petites et moyennes entreprises), il est indispensable de renforcer le régime des aides (bonus écologique, prime à la conversion...) et d'instaurer un « prêt à taux 0 » pour l'acquisition d'un véhicule moins polluant

ARTICLE 3 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférent.

Délibération votée par vingt-sept voix en faveur, aucune voix contre et sept abstentions

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



La secrétaire de Séance

Lisa YAHIAOUI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20240925-D122-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

04 OCT. 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.